

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REUNION DU 5 AVRIL 2024
DELIBERATION N° 2024-013

Nombre de membres
En exercice : 17
Présents : 9
Votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Anne GBIORCZYK, présidente conformément à l'alinéa 4 de l'article R.123-18 du Code de l'action sociale et de la famille.

- Date de convocation: 22 mars 2024
- Date d'affichage : 22 mars 2024

Présents : M. ARNAUD, Mme BELAICH, M. COMBAL, Mme GBIORCZYK, M. GUERIN, M. MÉRI, Mme SOLOGNE, M. TAOUCHE, Mme TISSIER, Mme VAUVREY.

Absentes excusées : Mme BURLAUD, Mme DENIEL BONIFACE, Mme TOUKAL.

Absents avec pouvoirs : Mme CHUNIAUD a donné pouvoir à M. ARNAUD, Mme MADELEINE a donné pouvoir à Mme GBIORCZYK, Mme SANTOS NUNES a donné pouvoir à Mme SOLOGNE, M. YOUNES a donné pouvoir à Mme VAUVREY.

Secrétaire de séance : Mme TISSIER Annette.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET CCAS

Mme la présidente sort de la salle

Mme TISSIER Annette, l'administrateur le plus ancien prend la présidence.

L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif, après transmission du compte de gestion établi par le comptable du Trésor.

Le vote du Conseil d'Administration arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le compte de gestion définitif a été transmis par le comptable et présenté au vote.

Le compte administratif 2023 fait apparaître un résultat de :

- Fonctionnement :	+ 31 537.33 €
- Investissement :	+ 2 687.45 €
	<hr/>
	+ 34 224.78 €

Les balances du compte administratif 2023 sont donc conformes avec celles portées sur la délibération validant le compte de gestion du comptable.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le compte administratif 2023 dont les écritures n'appellent ni observation ni réserve.

Le Conseil d'Administration,

VU Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-31, L1612-11 à L1612-11à L1612-14 et D2342-11 à D2342-12,

VU La Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid19 ;

VU L'instruction budgétaire et comptable M14,

VU Le budget primitif 2023,

VU Le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable,

VU Le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur,

APPROUVE

Le compte administratif dont les balances se présentent comme suit (en euros) :

Exercice 2023	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Excédent exercice 2022	2 465,00 €	57 549,57 €	60 014,57 €
Recettes de l'exercice	222,45 €	77 846,40 €	78 068,85 €
TOTAL DES RECETTES	2 687,45 €	135 395,97 €	138 083,42 €
Déficit reporté exercice 2022			
Dépenses de l'exercice	- €	103 858,64 €	103 858,64 €
TOTAL DES DEPENSES	- €	103 858,64 €	103 858,64 €
Résultat hors restes à réaliser	2 687,45 €	31 537,33 €	34 224,78 €
Dépenses à reporter	- €		- €
Recettes à reporter	- €		- €
Soldes des restes à réaliser	- €		- €
Résultat cumulé	2 687,45 €	31 537,33 €	34 224,78 €

CONSTATE

Les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

ARRETE

Les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité approuve le Compte Administratif 2023.

Votants : 12

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 00

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le
La Présidente, Anne GBIORCZYK

Fait et délibéré en Mairie, le 9 Avril 2024
La Présidente du CCAS, Anne GBIORCZYK



Accusé de réception en préfecture
077-217700186-20240409-2024-013-CCAS-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024